

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Projet pilote relatif à l'utilisation des appareils de transport personnel motorisés, les gestionnaires des réseaux cyclables souhaitent contribuer à l'application du décret.

Alma, 07 juillet 2023 – Les gestionnaires des réseaux cyclables du Québec ont pris connaissance du décret ministériel publié le jeudi 06 juillet par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault et proposent de collaborer à la mise en place d'un plan d'action provincial permettant d'accompagner les municipalités, villes et MRC dans le déploiement des mesures nécessaires à l'application de ce décret.

Depuis 2021, l'Association des réseaux cyclables du Québec, travaille avec ses membres, Vélo Québec, des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la SAAQ sur les enjeux de cohabitation des usagers sur les réseaux cyclables. Le sujet a été priorisé à la suite des fortes augmentations du nombre et des types d'usagers sur les réseaux depuis 2020.

Monsieur Nicolas Vigneault, porte-parole du ministère des Transports et de la Mobilité durable évoque d'ailleurs dans Le Devoir que « Depuis deux ou trois ans, on a vu une augmentation assez significative de ces véhicules sur le réseau cyclable, et pas que les trottinettes électriques ».

Le sujet est tellement important qu'il a fait l'objet de discussions provinciales et que notre association a organisé un atelier de travail lors du colloque « Transformer nos milieux de vie par le vélo » organisé par Vélo Québec en octobre 2022.

Même si nous avons été surpris par la méthode de l'annonce et sa date.

Bien que nous soyons déçus de ne pas avoir été avisé préalablement afin de pouvoir préparer avec nos membres et partenaires, la mise en place des mesures nécessaires à l'application du décret.

Nous souhaitons signifier aujourd'hui à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault, notre volonté de collaborer à la mise en place d'un plan de communication provincial permettant d'accompagner les municipalités, villes et MRC dans le déploiement des mesures nécessaires à l'application de ce décret.

Considérant que le décret s'appliquera également à la circulation sur les pistes cyclables « en site propre » qui sont des infrastructures gérées par différents types de gestionnaires tels que des MRC, des municipalités, parcs et corporations.

Considérant que notre association regroupe un grand nombre de ces gestionnaires dans l'ensemble des régions du Québec depuis 1995.

Considérant que la sécurité à vélo est une priorité pour nos membres et que nous coordonnons depuis plusieurs années la campagne de promotion de sécurité à vélo, en partenariat avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

80 événements ont contribué à sensibiliser les usagers des réseaux cyclables en 2022.

Considérant que notre association a mené en 2022 et 2023 une campagne provinciale de sensibilisation sur l'usage des vélos à assistance électrique. Dans le cadre d'un mandat octroyé par le ministère de l'Éducation du Québec, par le biais du Programme Sécurité-Intégrité Québec.

Considérant que notre association bénéficie d'un réseau de plus de 500 patrouilleurs qui collaborent déjà à des actions de sensibilisation à la sécurité sur nos réseaux.

Nous proposons la mise en place d'un comité de travail qui permettra d'adresser les enjeux à considérer pour permettre l'application concrète du décret sur le terrain.

A titre d'exemple, voici quelques enjeux qui devront être traités :

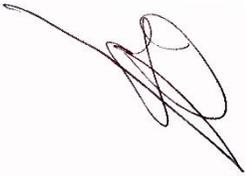
- Mise à jour de la signalisation sur les pistes cyclables
- Révision des normes de construction des infrastructures cyclables, pédestres et multifonctionnelles
- Validation de l'assurabilité des réseaux cyclables existants considérant la présence de nouveaux usagers
- Contrôle par les polices municipales et par la sûreté du Québec du respect de la nouvelle réglementation
- Budget accompagnant les actions permettant l'application du décret

Cette liste est loin d'être exhaustive et devra être bonifiée par le comité dûment mandaté

Ce communiqué est transmis ce jour à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault. Nous le partageons à nos membres, nos partenaires, nos élus locaux et aux médias.

Nous espérons Madame la ministre que votre gouvernement y verra l'opportunité de reconnaître l'importance de notre association dans le processus de bonification d'une mobilité active et durable au Québec et nous confiera le mandat de supporter les travaux de déploiement de ce décret.

Bien à vous,



David Lecointre

Contact médias

David Lecointre, Président

Association des réseaux cyclables du Québec

Téléphone : 418-482-9728

direction@veloroutedesbleuets.com

www.reseauxcyclables.ca

Voir pièce jointe Les membres de l'ARCQ